

6 BIODIVERSITÉ ET ZONES HUMIDES

LES VENDREDIS DE L'EAU AMÉNAGEMENT URBANISME

ORGANISÉ PAR



smeag
SYNDICAT MIXTE
D'ÉTUDES & D'AMÉNAGEMENT
DE LA GARONNE

sage Schéma
d'Aménagement
& de Gestion
des Eaux
Vallée de la Garonne

AVEC LE SOUTIEN ET LA COLLABORATION DE



Cycle de webinaires – les Vendredis de l'E.A.U.

Programme :

- 20 septembre : Introduction à la politique de l'eau
- 18 octobre 2024 : Changement climatique
- 22 novembre 2024 : Enjeux quantitatifs de la ressource en eau
- 07 février 2025 : Les risques d'inondations
- 14 mars 2025 : La gestion des eaux pluviales
- **11 avril 2025 : Biodiversité et zones humides**
- 16 mai 2025 : Qualité des eaux

Formulaire de satisfaction post webinaire

FAQ : <https://www.sage-garonne.fr/thematiques/eau-et-amenagement/webinaire-eau/faq/>

Jour et horaire :

Un vendredi de 9h30 à 10h30, une fois par mois

Format :

Visioconférence



Les vendredis de l' **E.A.U**

Eau - Aménagement - Urbanisme

BIODIVERSITÉ ET ZONES HUMIDES

Cycle de webinaires : N°6

VENDREDI 11 AVR.

9h30 - 10h30

Claire LEMOUZY

Directrice de l'Association de
Développement, d'Aménagement et
de Services en Environnement et en
Agriculture du Gers



Mathieu BEAUJARD

Responsable pôle milieux
aquatiques et biodiversité
SMEAG



Raymond RODRIGUEZ

Vice-Président du Syndicat du Moron et de
la Communauté de Communes de Blaye.



Sébastien NYS

Directeur du Syndicat du Moron



Cycle de webinaires – les Vendredis de l'E.A.U.

Des questions ?

- Ecrivez vos questions directement dans le chat

Pour retrouver les présentations, les réponses à vos questions et plus d'informations :

- <https://www.sage-garonne.fr/thematiques/eau-et-amenagement/webinaire-eau/>

Les zones humides : Enjeux de préservation

Claire LEMOUZY, ADASEA du Gers

Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides



La Cellule d'Assistance technique aux gestionnaires de Zones humides du Gers



- Portée dans le Gers par l'ADASEA, association de Protection de l'Environnement au service des acteurs ruraux
- Un **outil de proximité** impulsé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, pour **maintenir et optimiser la gestion des zones humides fonctionnelles** en mobilisant les acteurs locaux, basé sur le **volontariat des gestionnaires** de milieux humides



Cellule d'Assistance Technique aux zones humides CATZH

Objectifs: préserver les milieux humides en encourageant et confortant des pratiques de gestion compatibles avec le maintien de leurs fonctionnalités dans le grand cycle de l'eau.

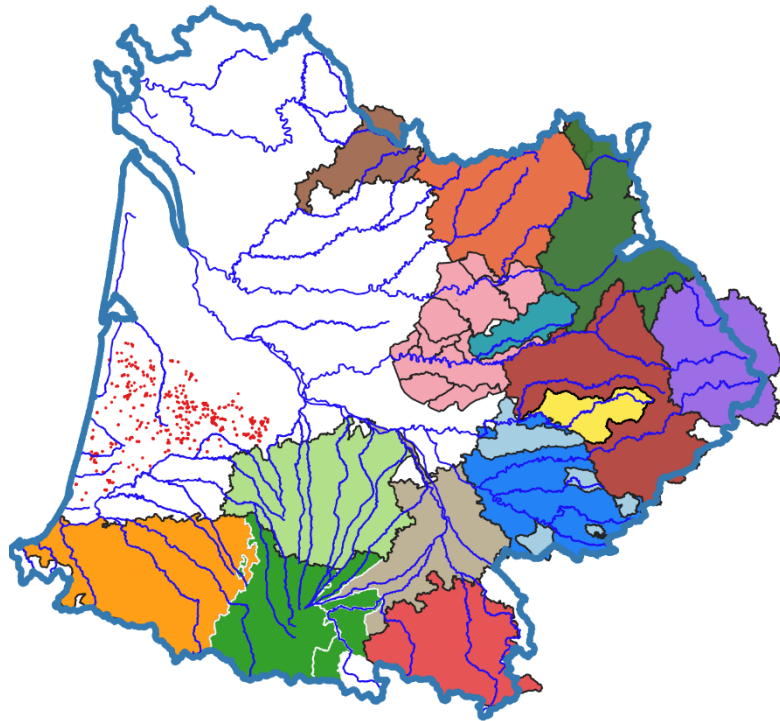
Moyens: développer un réseau de gestionnaires qui s'engagent à améliorer leurs pratiques à travers une convention d'adhésion au réseau ; ils reçoivent en échange des conseils individuels et collectifs.



ACTION COFINANCÉE PAR
L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LA RÉGION OCCITANIE



Les 17 CATZH du BV Adour Garonne



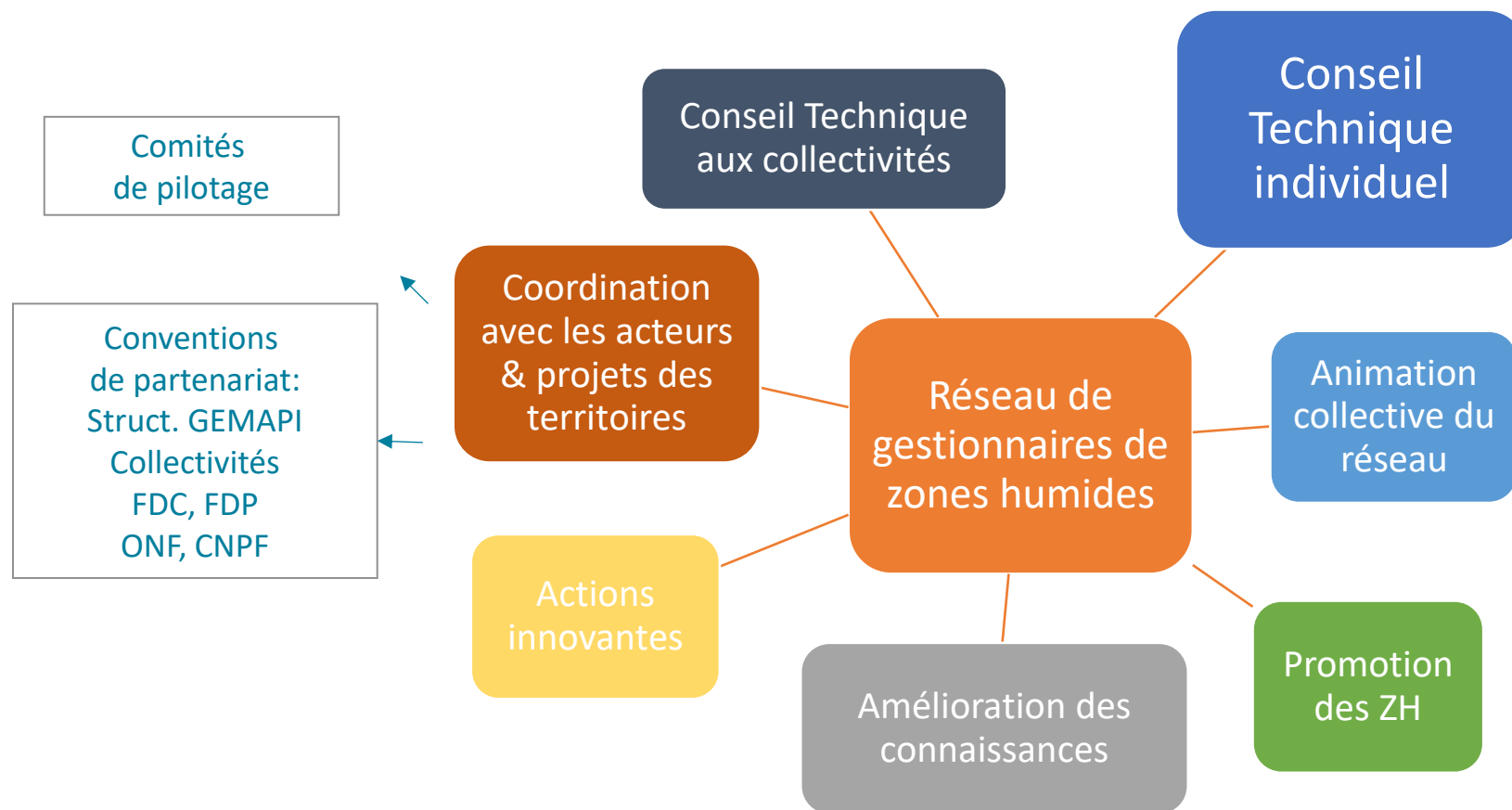
- CATZH Périgord Limousin & Nizone : PNR Périgord Limousin
- CATZH Limousin : CEN NA - Limousin
- CATZH Cantal Puy de Dôme: CEN Auvergne
- CATZH Lot : ADASEA D'OC - Lot
- CATZH Rance Célé : Syndicat Bassin Célé Lot Médian
- CATZH LOZERE & SAGNE 48 : Copage & CEN OC Lozère
- CATZH Aveyron : ADASEA D'OC - Aveyron
- CATZH Vialar : Syndicat Mixte Bassin Versant Vialar
- SAGNE Tarn: Rhizobiome
- CATZH 5 BV Tarn : Chambre Agriculture 81
- CATeZH Garonne 31 : Nature en Occitanie
- CATZH Ariège : ANA CEN Ariège
- CATZH Pyrénées Centrales : AREMIP
- CATZH_ADASEA32_Gers_Gascogne
- CATZH Pyrénées Atlantiques: CEN NA Pyrénées Atlantiques
- CATZH Lagunes landaises: Conseil Départemental 40
- Contour Bassin Adour Garonne

Principales rivières

Elles regroupent
2172 adhérents
assurant la gestion
de 10 783 hectares
de milieux humides
(bilan 2024)



Les missions communes aux CATZH



Qu'est-ce qu'un milieu humide ?

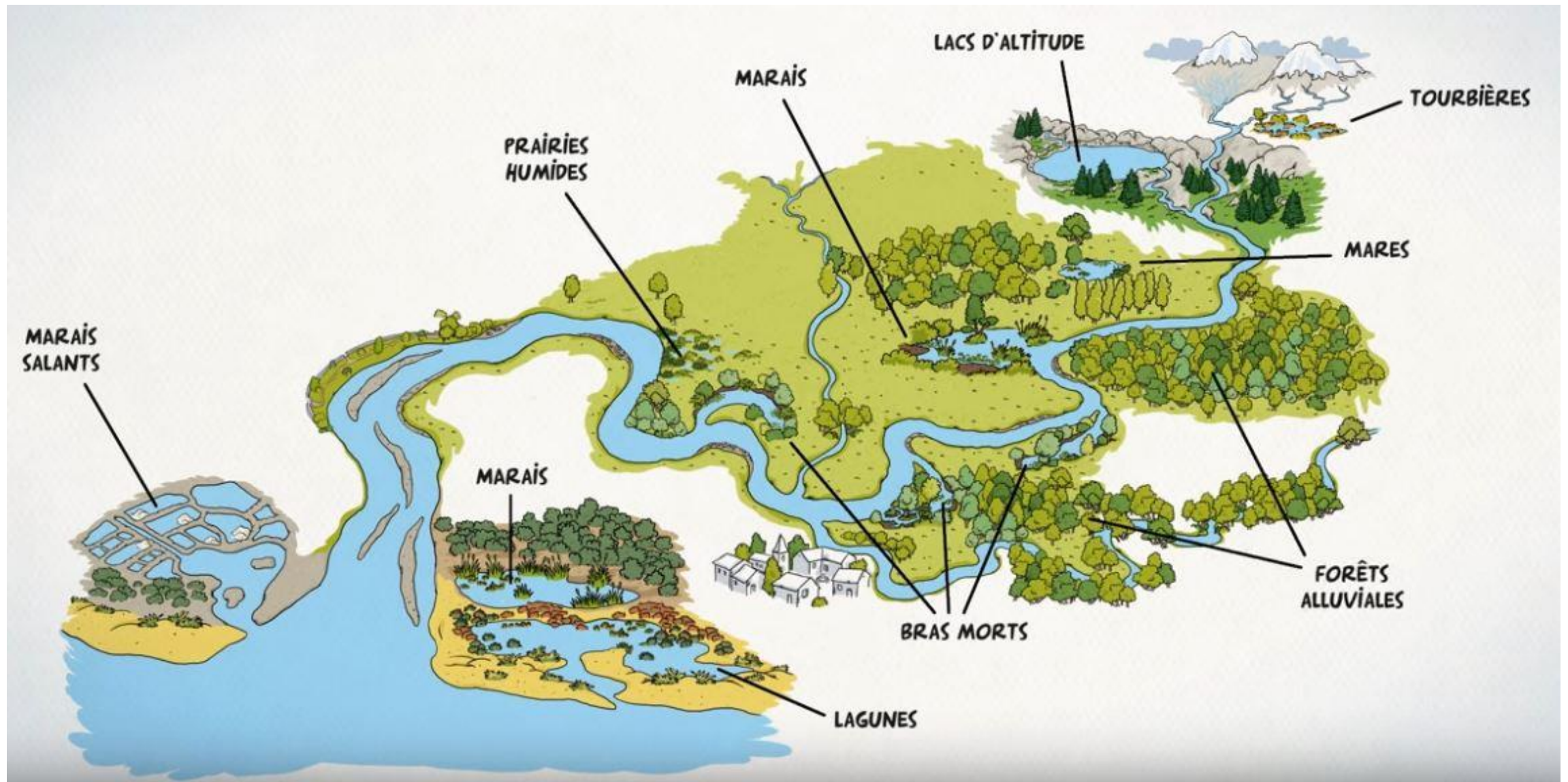
Pourquoi est-ce important de
préserver les zones humides, et
plus globalement les milieux
humides ?



DEFINITION

« ...on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ;

la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année... »



(extrait de Zones humides, zones utiles - AERMC, 2016. https://www.eaurmc.fr/jcms/dma_41133/fr/zones-humides-zones-utiles-agissons)

Milieux humides



Tourbières



Mares
et
étangs



Micro-zones
humides :
ornières,
fossés...



Prairies humides



Zones inondables



Boisements humides
Forêts alluviales



Landes humides



Marais littoraux

Zones humides = Zones utiles



Les milieux humides **fonctionnent comme des éponges** :



ils accumulent de l'eau pendant les périodes pluvieuses, limitant ainsi les inondations, la stockent et la relarguent en période sèche, limitant ainsi les phénomènes d'étiage.



Ce faisant, ils jouent le rôle de filtres, pompant les substances entraînées par l'eau.



A ces services environnementaux de gestion de l'eau se rajoutent des fonctions de **réservoirs et de corridors pour la biodiversité**.



Face aux changements climatiques, le maintien des zones humides dans nos territoires devient essentiel.

Utiliser les zones humides pour limiter les impacts du changement climatique

- Ecrêtage des crues
- Réduction du ruissellement
- Dépollution
- Soutien d'étiage

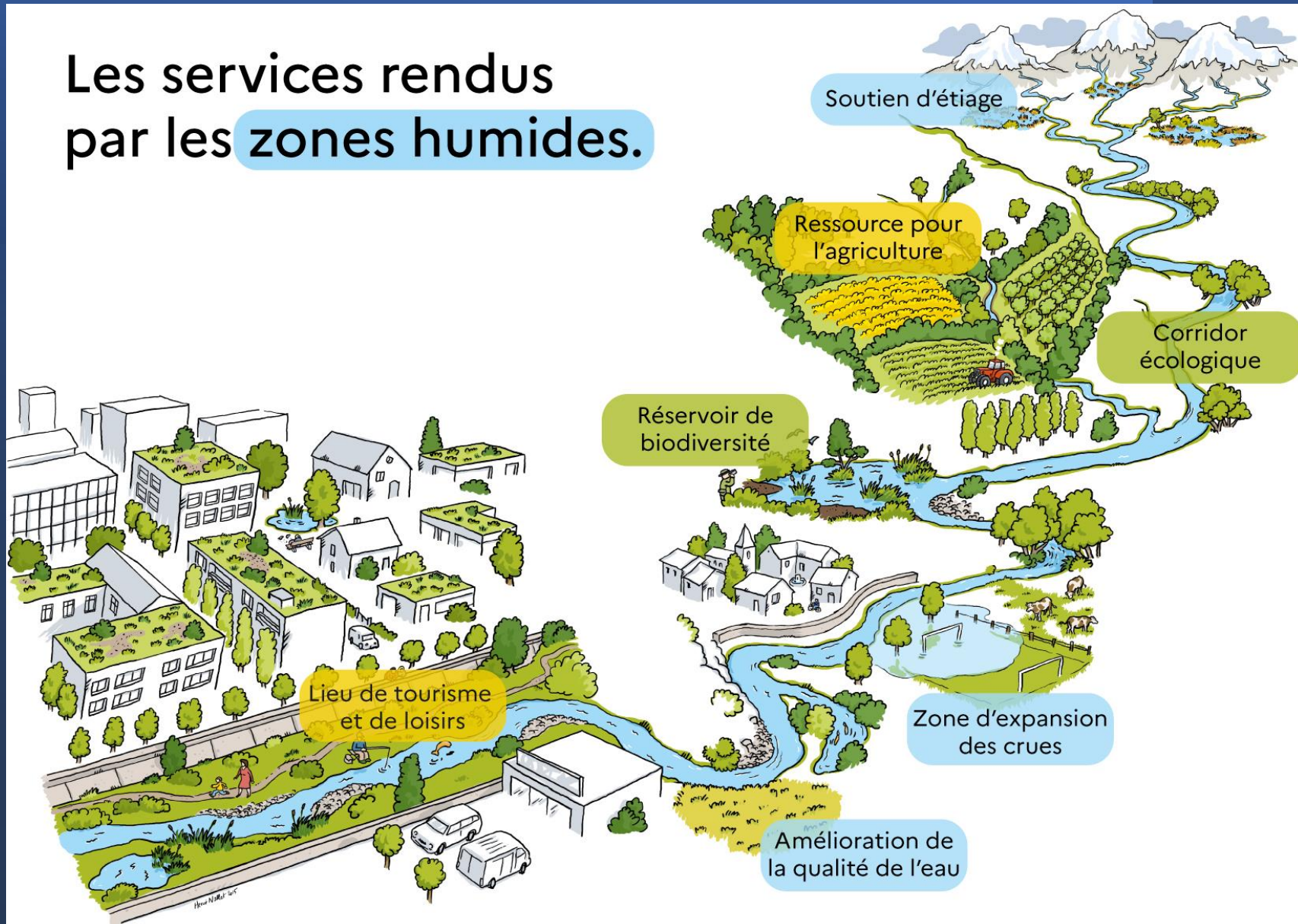
Les 4 fonctions que peuvent directement jouer les zones humides vis-à-vis de la gestion de l'eau

- Stockage de carbone
- Biodiversité
- Production
- Climatisation

Autres fonctions « support » face au changement climatique

Zones humides fonctionnelles = co-bénéfice Biodiversité / Climat

Les services rendus par les zones humides.



Les milieux humides, des réservoirs de biodiversité

Les milieux humides abritent un très grand nombre d'espèces animales et végétales, présentant des adaptations variées aux conditions abiotiques : nature du sol, présence d'eau, salinité, relief...

Ne couvrant que 6,4 % de la surface des continents, les milieux humides hébergent 12 à 15 % du nombre d'espèces animales de la planète, dont (hors océans), 35 à 40 % des vertébrés, 100 % des amphibiens et 25 % des mollusques. Ainsi, en France, 30% des espèces végétales remarquables et menacées vivent dans les milieux humides, environ 50% des espèces d'oiseaux dépendent de ces zones.







Iris des marais

11/04/2025

Les engagements de la France relative aux milieux humides



Signataire de la Convention de Ramsar en 1971, la France a ratifié ce traité en 1986. Elle s'est alors engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire.

Au 22 mars 2024, la France compte **55 sites Ramsar** qui s'étendent sur une superficie de **plus de 3,9 millions d'hectares**, en métropole et en outre-mer.



31 actions à mettre en oeuvre entre 2022-2026

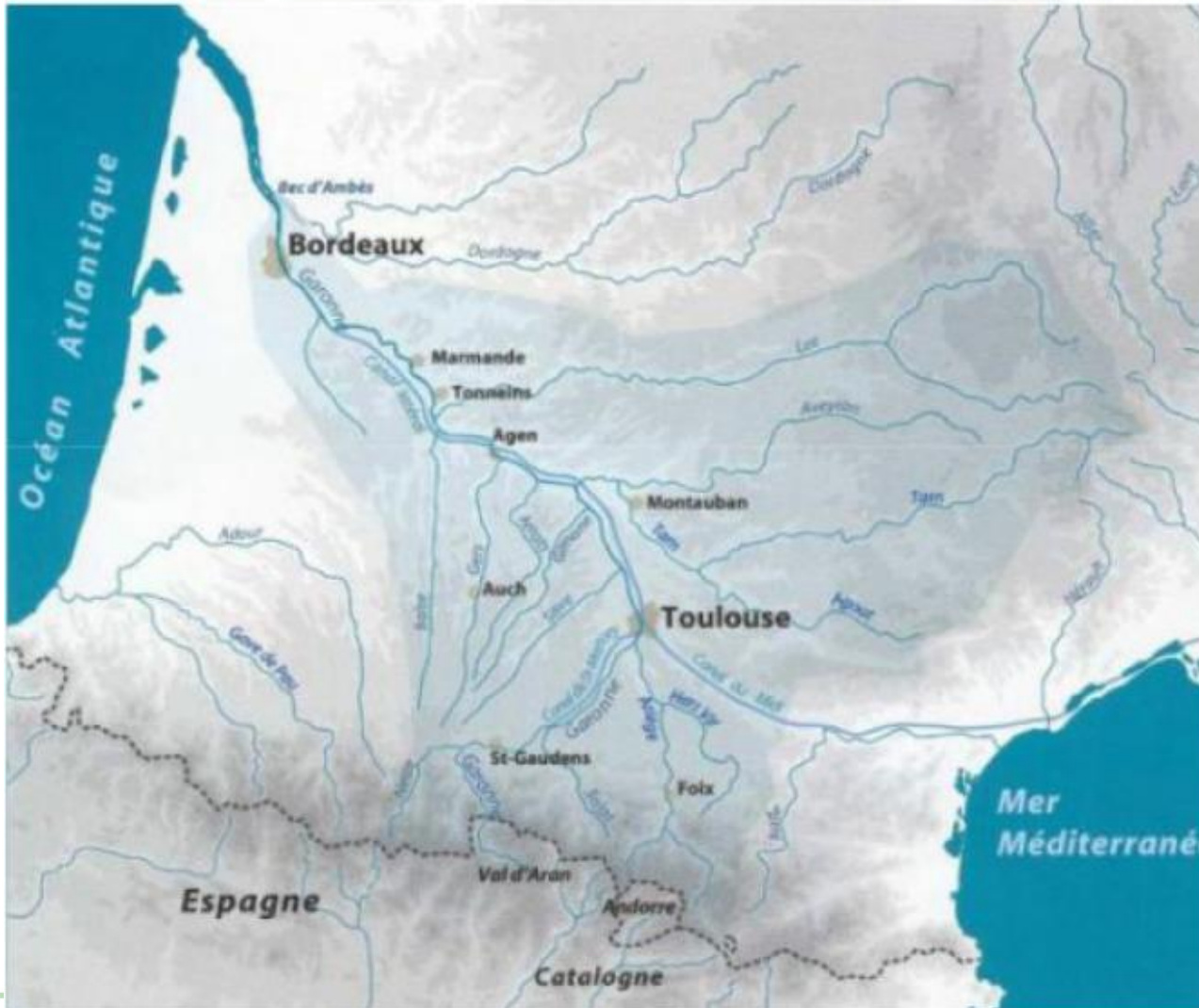


La prise en compte des zones humides : une vraie plus-value des SAGE

Exemple du SAGE Garonne



Un syndicat au service des territoires de la Garonne pour concilier développement et protection des milieux aquatiques et de la biodiversité



2 Régions : Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

4 Départements : Gironde, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne



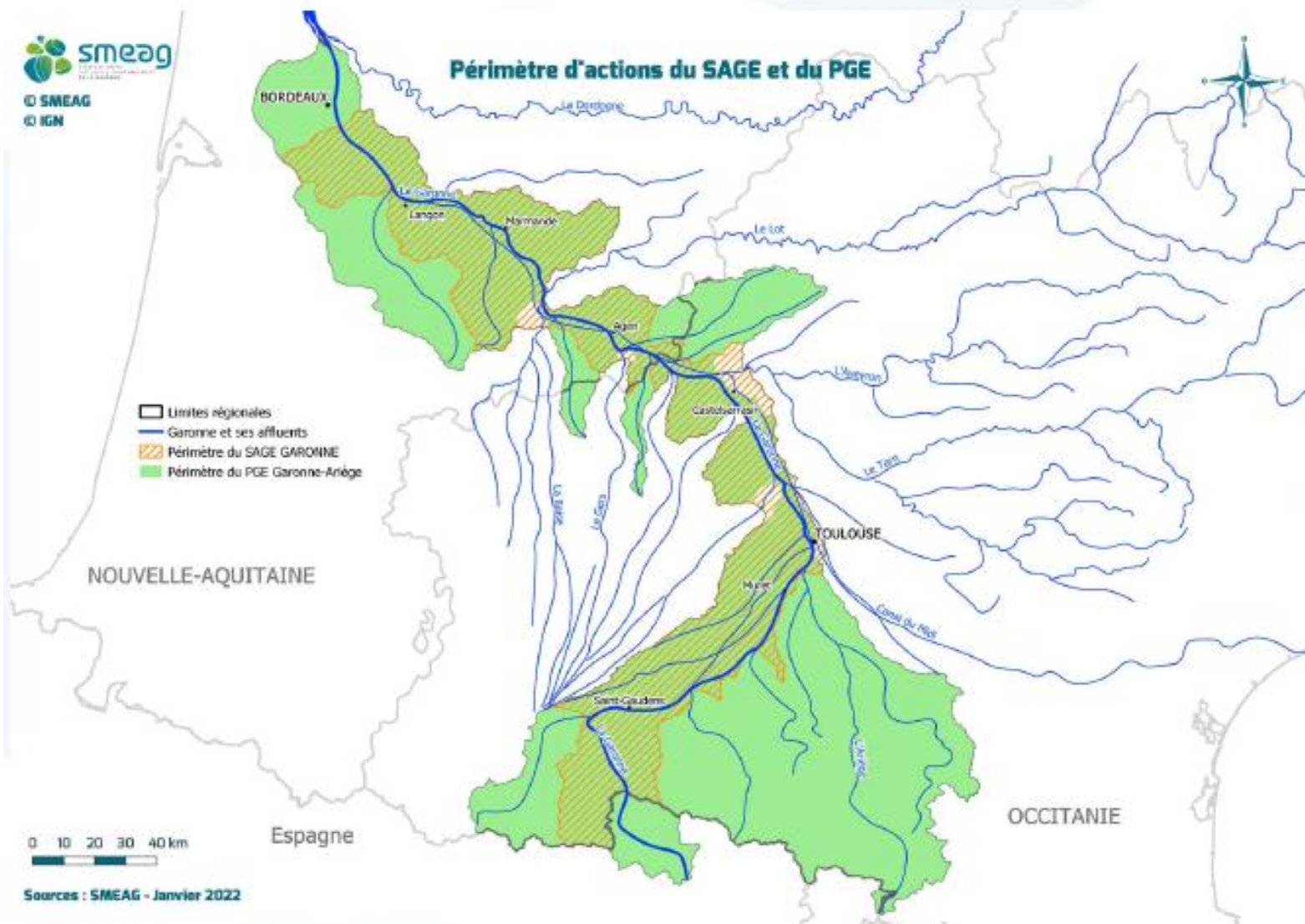
Une démarche en cours pour :

- **élargir la gouvernance** avec les 3 nouveaux Départements (Ariège, Gers, Hautes-Pyrénées,

- **devenir EPTB** (Etablissement Public territorial de Bassin)



Le SMEAG



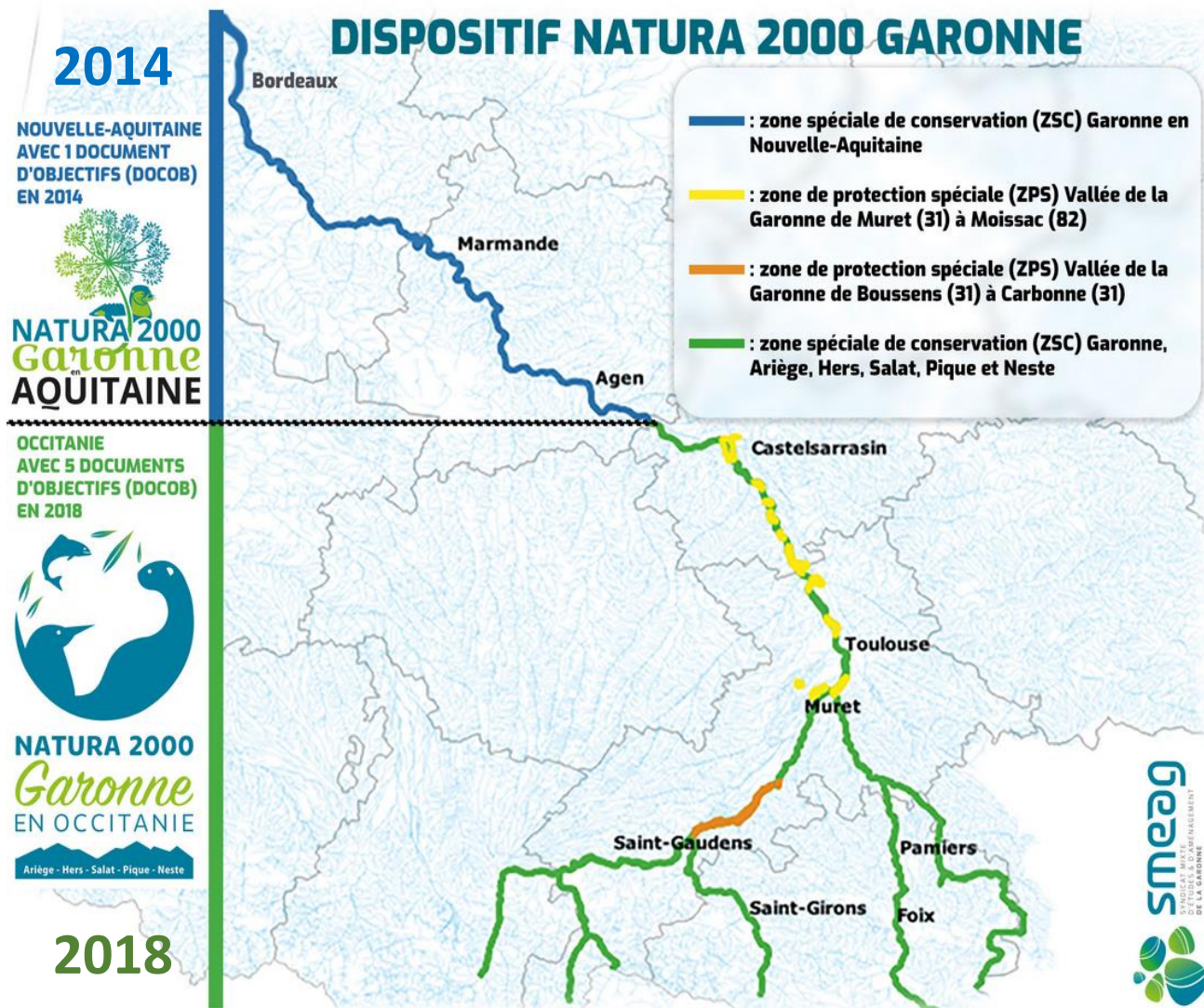
Missions principales :

- Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
- Gestion et préservation des milieux naturels et des zones humides
- Prévention des inondations

dans une approche intégrée et systémique

Plusieurs outils mobilisés :
SAGE Garonne et Inter-SAGE,
Plan de Gestion des Etiages
Garonne-Ariège, Natura 2000,
PAPI Garonne girondine,....

Un lien fort entre zones humides et biodiversité



- Animation N2000 sur l'ensemble de la Garonne et affluents depuis 2018 (6 départements / 2 régions)
 - Animation du groupe migrateur Garonne depuis 2007
- => 8 espèces de poissons grands migrateurs



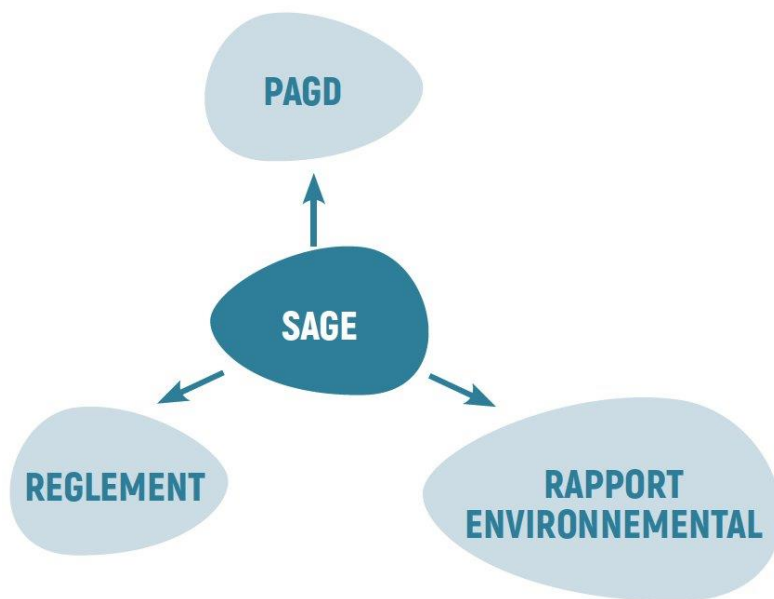
Nécessiter de préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux naturels dont les zones humides



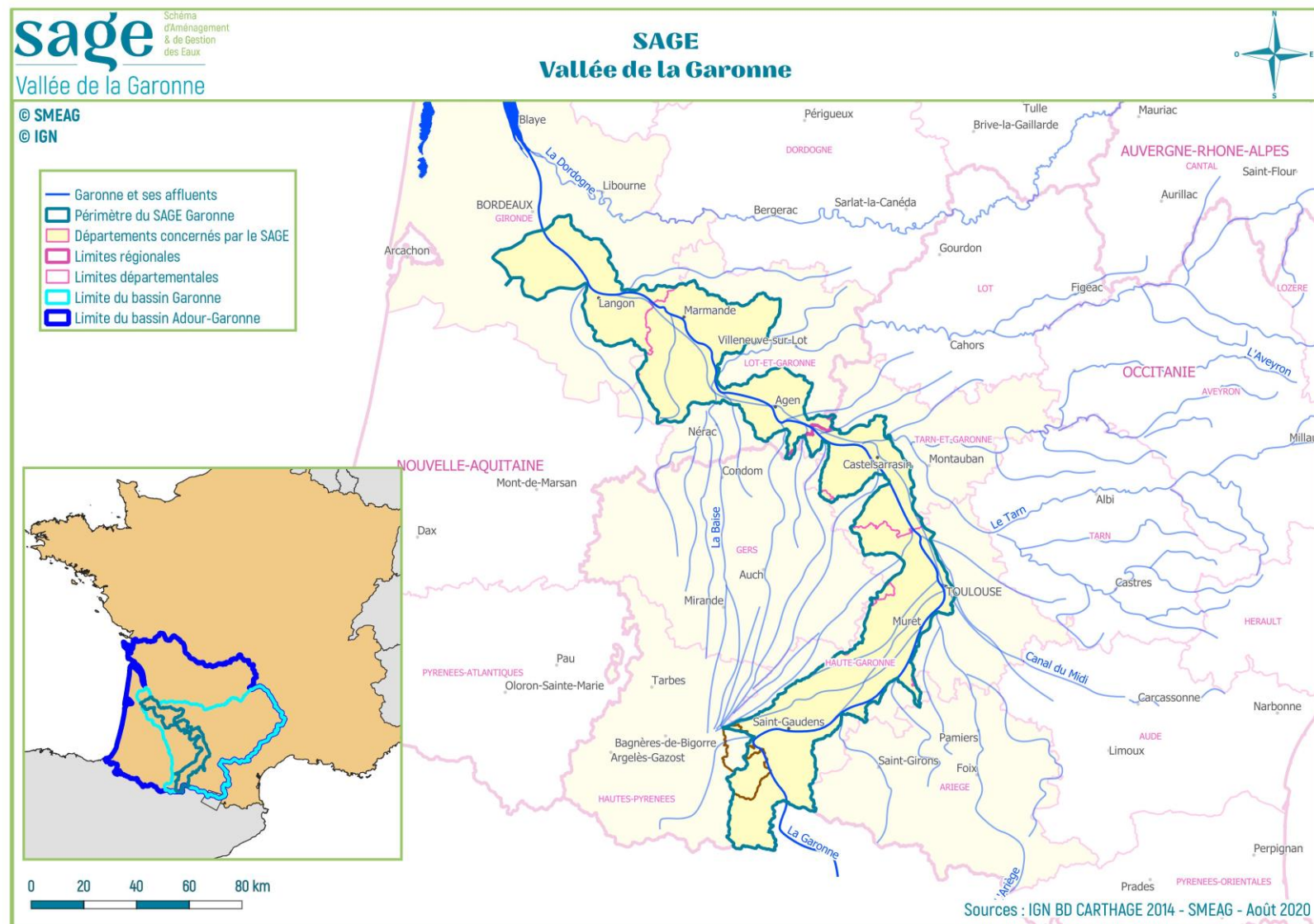
Saulaie-peupleraie à
Saule blanc

Le SMEAG structure porteuse du SAGE

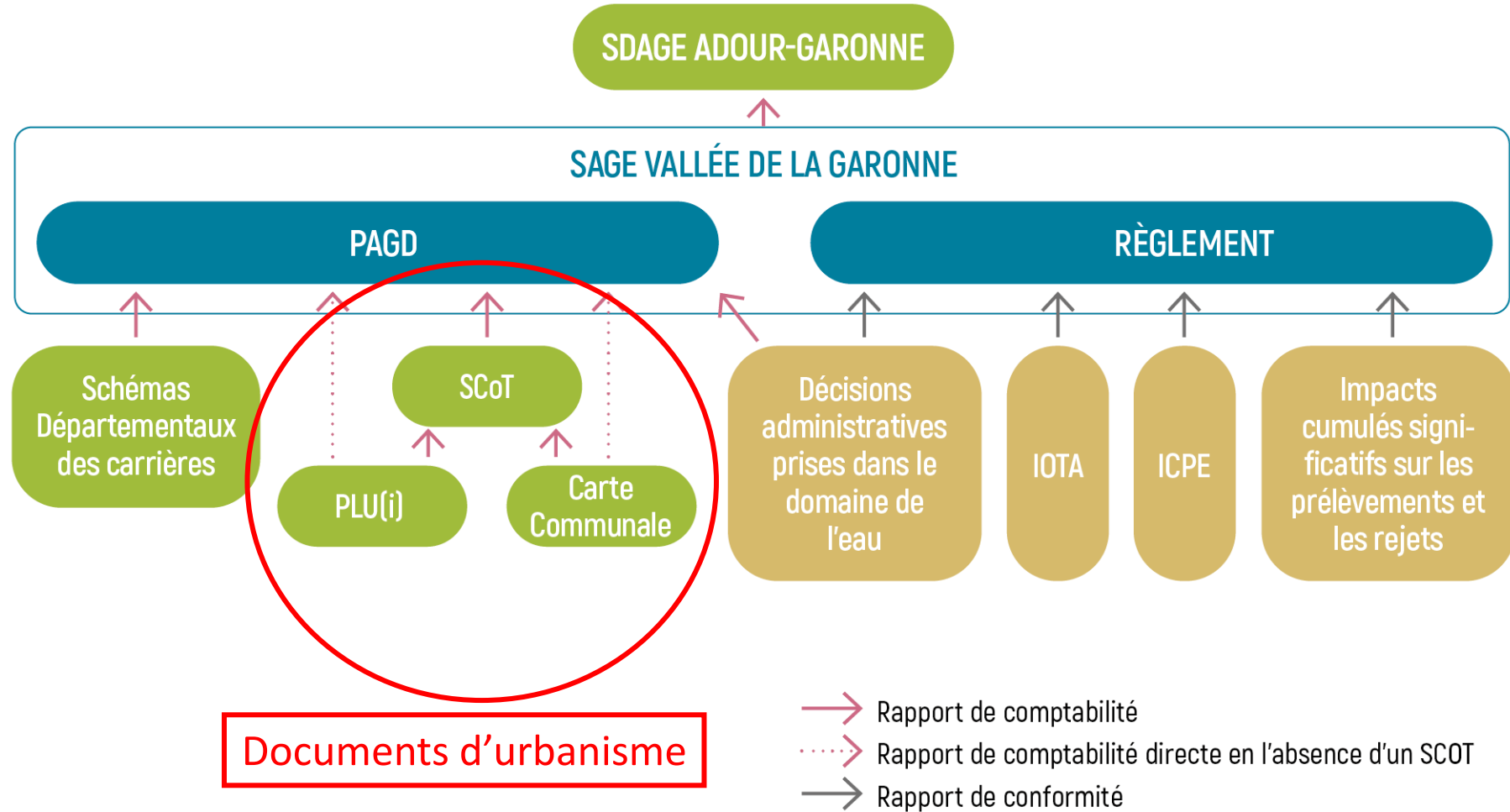
Plan d'aménagement de
gestion durable



Règles juridiques
opposables



Des SAGE opposables à différents niveaux



Nouvelles obligations suite au décret SAGE pour les documents d'urbanisme (2 décembre 2024)

- Au moins un représentant de structure porteuse de SCOT siègera en CLE (R.212-30 CE)
- Une notice expliquant comment intégrer les dispositions et règles des SAGE aux documents d'urbanisme est intégrée au PAGD à l'occasion de la prochaine révision du SAGE (R.212-46 CE) et doit être intégrée parmi les annexes des PLU(i) (R.151-53 CU)
- **Les zones humides faisant l'objet d'une interdiction de destruction dans le règlement de SAGE et étant délimitées suffisamment précisément sont intégrées aux règlements de PLUi (R.212-47 CE) (R.151-31 CU)**
- Les SAGE sont ajoutés au porter-à-connaissance réalisé par l'Etat auprès des rédacteurs des documents d'urbanisme (R.132-1 CU)

Volet zones humides du SAGE vallée de la Garonne

- Volet défini comme prioritaire par la CLE (cadre stratégique)
- Thématique transversale (biodiversité, ressource en eau, inondation, changement climatique,...)
- Mis en œuvre depuis 2013 pour l'amélioration des connaissances zones humides à l'échelle du SAGE
- Des travaux et études sont menés spécifiquement sur ce volet depuis 2013 : amélioration de la connaissance – constitution d'une base zones humides à l'échelle du SAGE (base règle 1)
- Animation dispositions avant même l'approbation du SAGE en 2020 (stratégie zones humides, communication)

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Au niveau réglementaire : L211-1 du Code de l'environnement :

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ; »

Critères de délimitation défini par le R.211-108 du CE

Et précisé par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 :

2 critères alternatifs :

=> **Sols hydromorphes et/ou plantes hygrophiles**

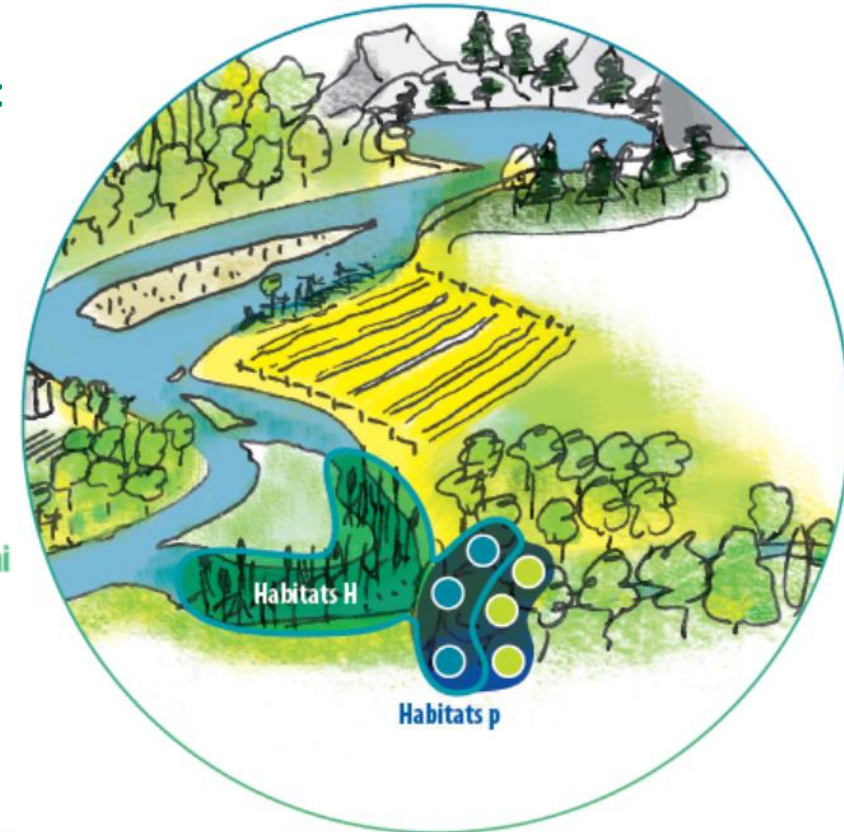
L'arrêté précise les habitats humides « H »

Si habitat pro parte : inventaires espèces végétales présentes (espèces hygrophiles dominantes ?) et/ou sondages pédologiques



Cours d'eau, plan d'eau et canaux,...
= non ZH

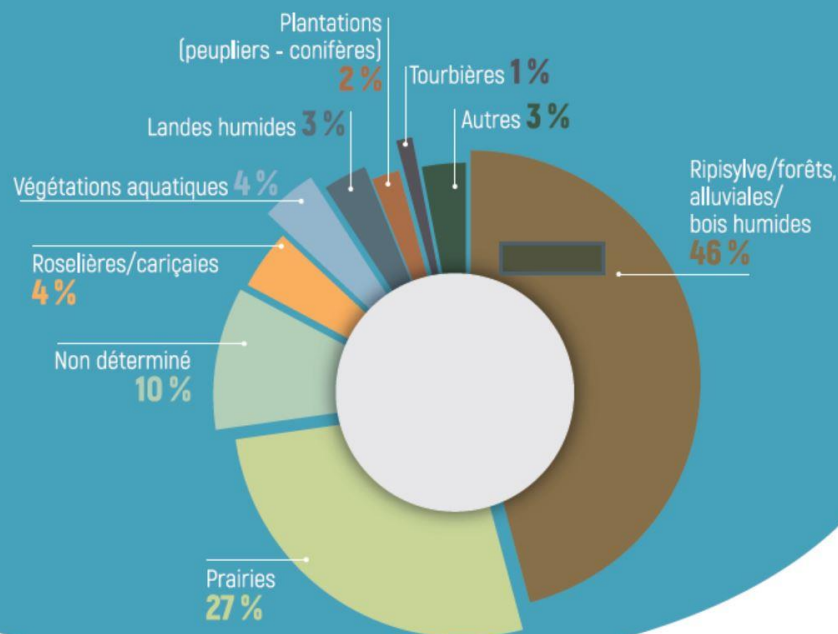
— = zone humide
Habitats H = caractère humides défini
par la végétation
Habitats p = pro parte
● Sol hydromorphe
● Sol non hydromorphe



Une grande diversité de zones humides

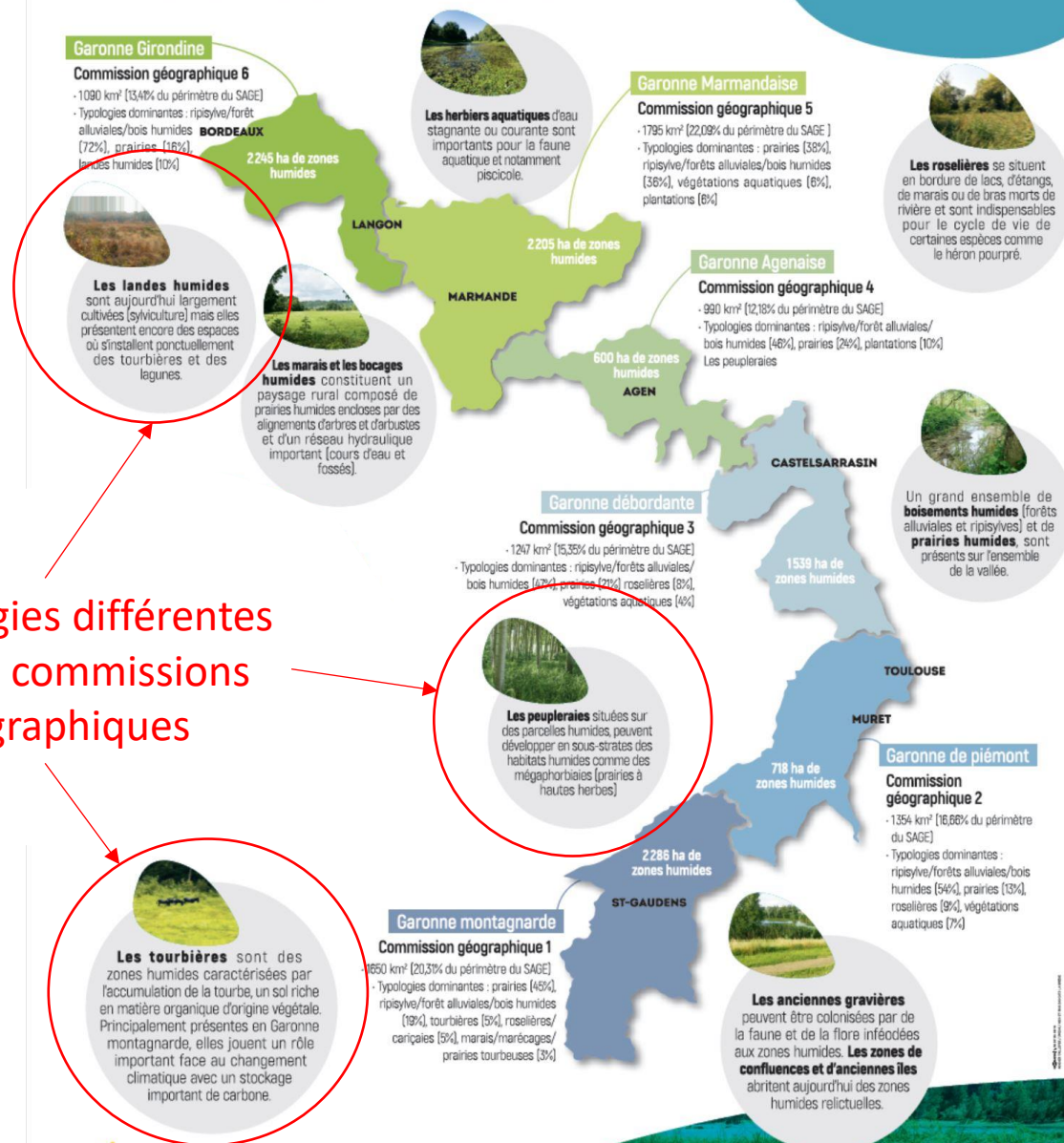
LES TYPOLOGIES DES ZONES HUMIDES

4 261 zones humides sont référencées à l'échelle du SAGE pour une surface globale de 9 793 ha, soit environ 1,2% du territoire.



Base de données basée sur des porter à connaissance

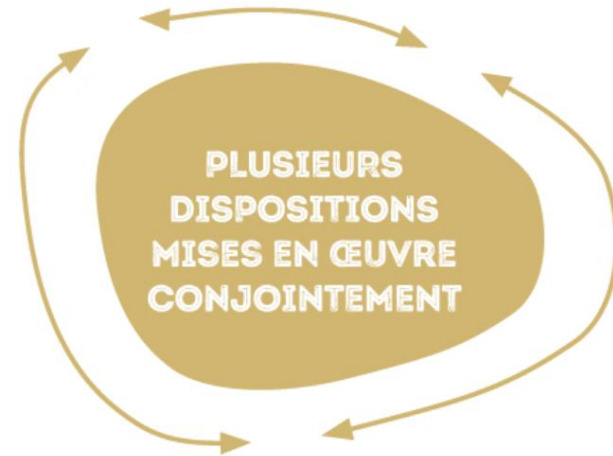
UNE GRANDE DIVERSITE DE ZONES HUMIDES



Des typologies différentes selon les commissions géographiques

8 DISPOSITIONS ET UNE RÈGLE POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DU SAGE

- OBJECTIF 1 : RESTAURER DES MILIEUX AQUATIQUES ET LUTTER CONTRE LES PRESSIONS ANTHROPIQUES – 3 DISPOSITIONS
- OBJECTIF 3 : INTÉGRER LA POLITIQUE DE L'EAU DANS LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT – 3 DISPOSITIONS
- OBJECTIF 4 : COMMUNIQUER ET SENSIBILISER POUR CRÉER UNE IDENTITÉ GARONNE – 2 DISPOSITIONS



Règle 1 : Préserver les zones humides et la biodiversité

OBJECTIF

Interdire certains projets qui pourraient mettre en péril des zones humides identifiées dans le cadre du SAGE.

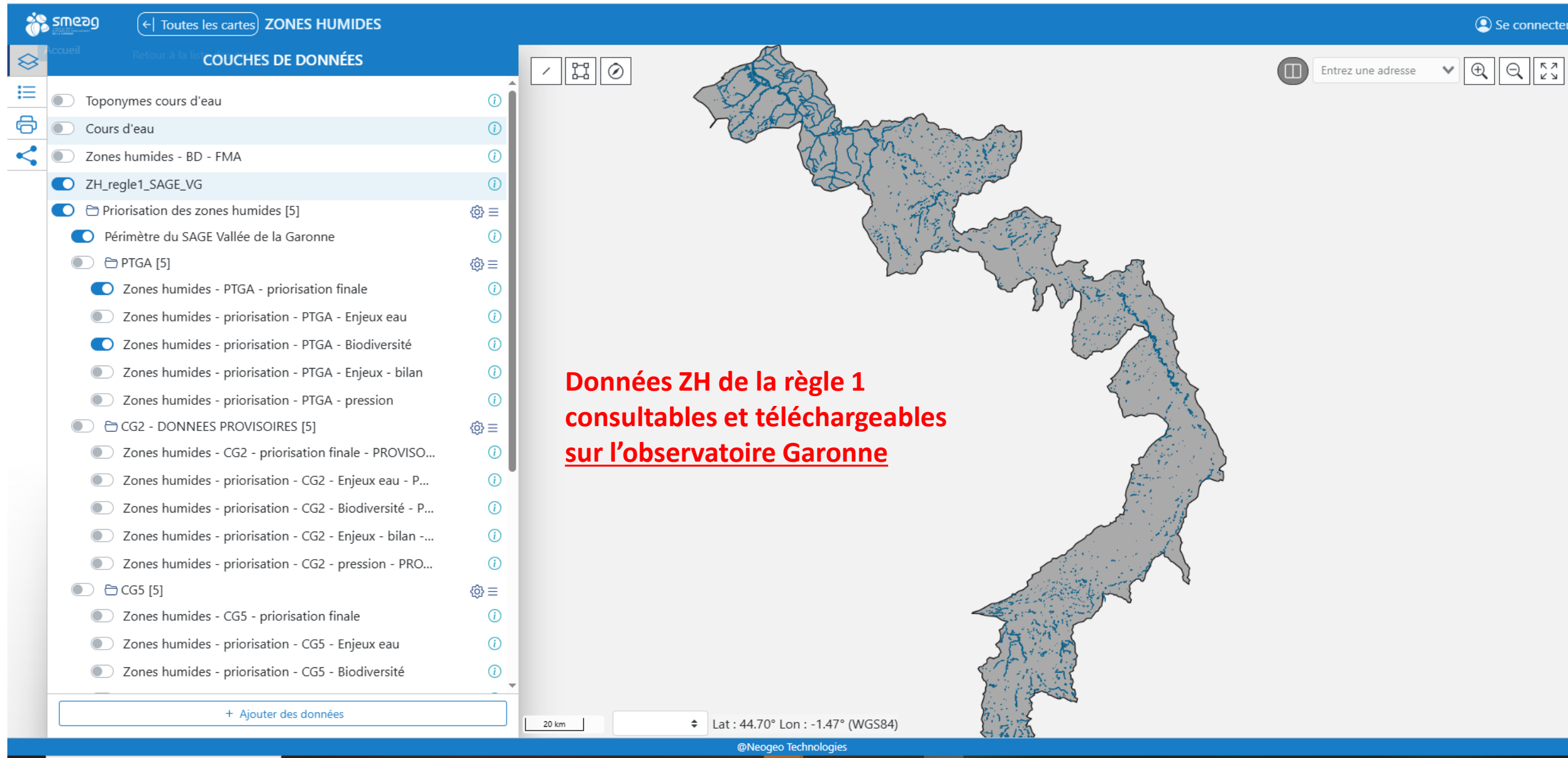


LE PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Les zones humides identifiées dans le cadre du SAGE sont consultables sur l'observatoire Garonne :
<http://www.observatoire-garonne.fr/>

- Possibilité laissée au porteur de projet de démontrer que la zone humide impactée n'est pas une zone humide au sens réglementaire
- Cadre dérogatoire (DIG, DUP, AEP...) – règle de compensation à respecter

Règle 1 : Préserver les zones humides et la biodiversité



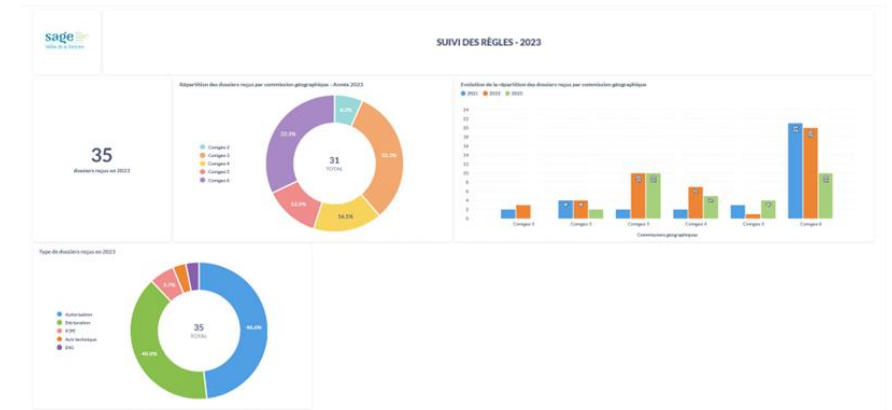
Evaluation de la règle zones humides et capitalisation de nouvelles données zones humides

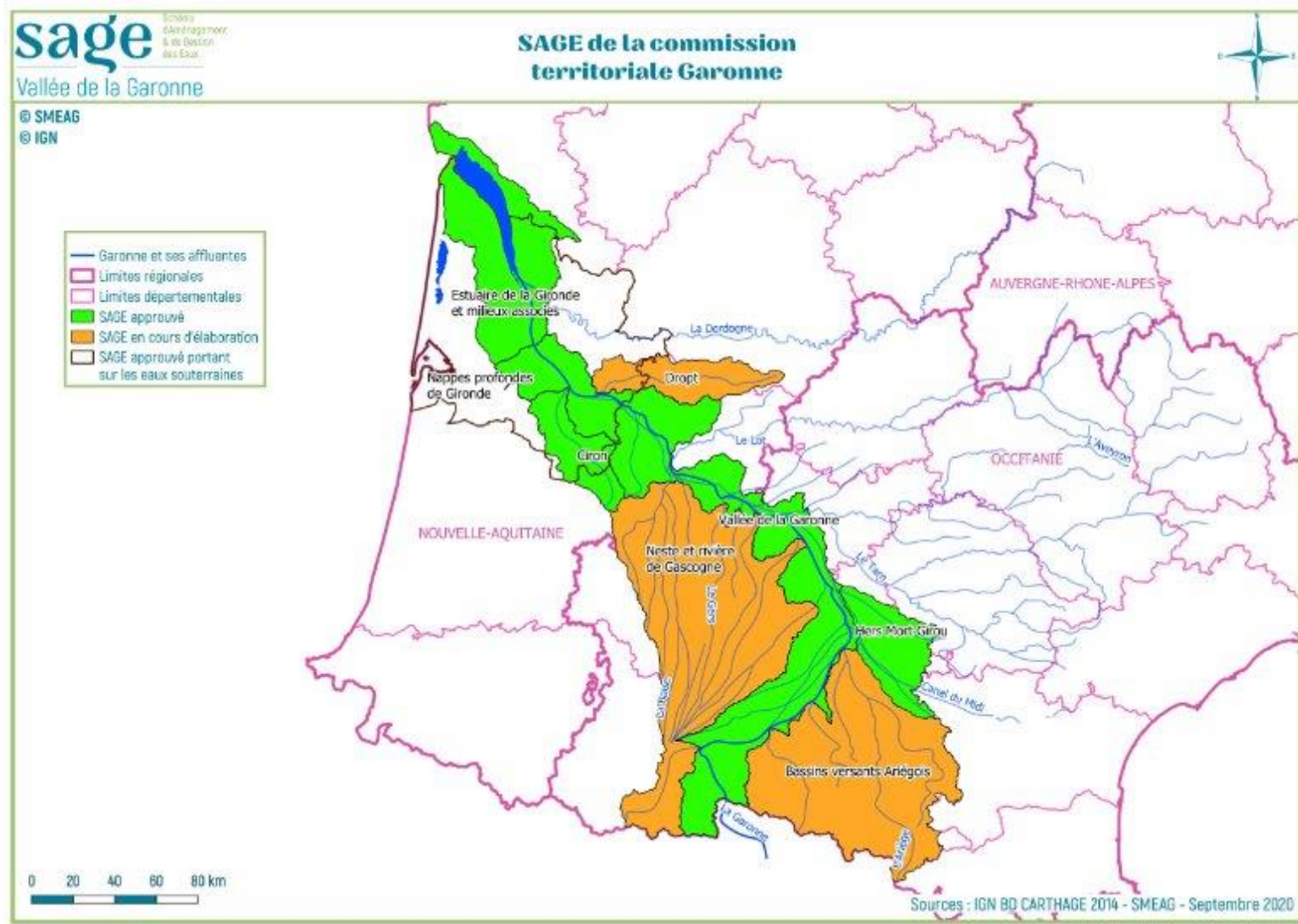
Stage de 6 mois en cours sur le volet zones humides du SAGE :

=> A mi-parcours de la mise en œuvre du SAGE, compte tenu de l'enjeu zones humides et de la demande de la CLE

Objectifs :

- Mise en place de nouveaux indicateurs de suivis pour la règle
 - Proposition d'éléments de doctrine partagés avec les services instructeurs
 - Capitalisation de nouvelles données zones humides identifiées dans le cadre des dossiers réglementaire
- => Poursuite de l'amélioration de la connaissance dans une logique future de révision du SAGE





8 SAGE limitrophes:

- Bassins versant des Pyrénées Ariégeoises,
- Neste et Rivières de Gascogne,
- Hers-mort Girou,
- Ciron,
- Dropt,
- Estuaire de la Gironde,
- Leyre,
- Nappes profondes de Gironde

➤ SAGE vallée de la Garonne approuvé en 2020 / démarche Inter-SAGE

- Participation et suivi des actions zones humides mises en place sur les autres SAGEs
- Exemple du travail en commun sur la stratégie zones humides du Projet de Territoire Garonne Amont (PTGA) porté par le CD31 – 3 SAGE concernés (Garonne, BVPA et NRG)
- Exemple du SAGE NRG où des zones humides potentielles ont été définies = données d'alerte de la présence potentielle de ZH . Etude en cours pour compléter les données ZHE disponibles sur le territoire (novembre 2025)
- Approche consolidée avec le projet de mise en place d'un EPTB sur la commission territoriale Garonne

Volet communication et sensibilisation



➤ Journée technique
du 17/05/2022



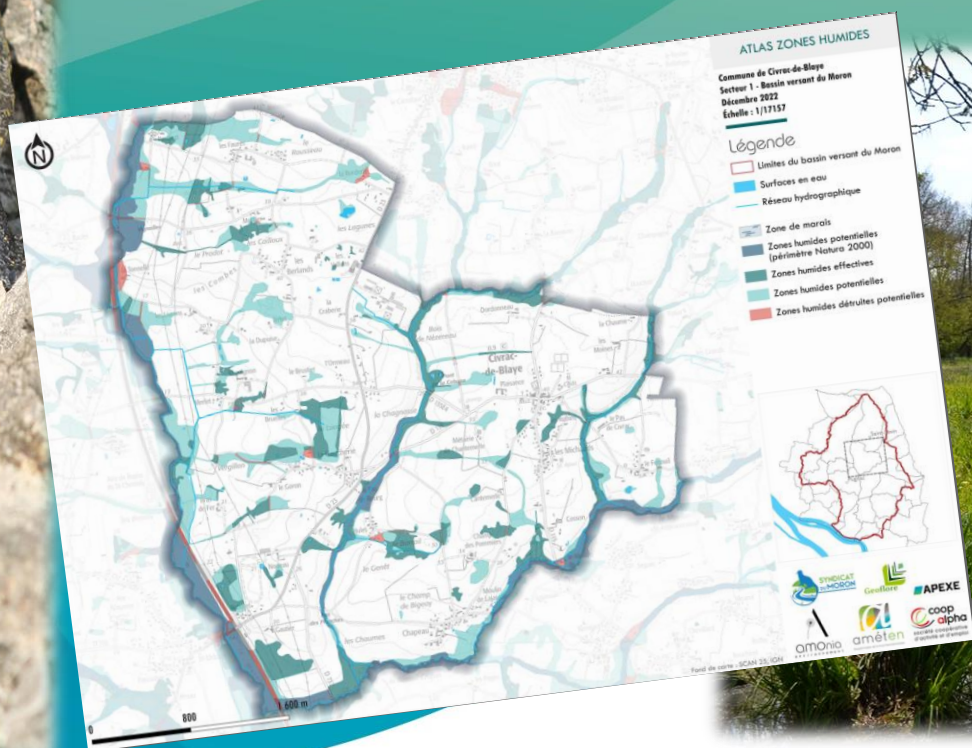
➤ Nouvelle maquette 3D zones humides

[Vidéo de présentation](#)

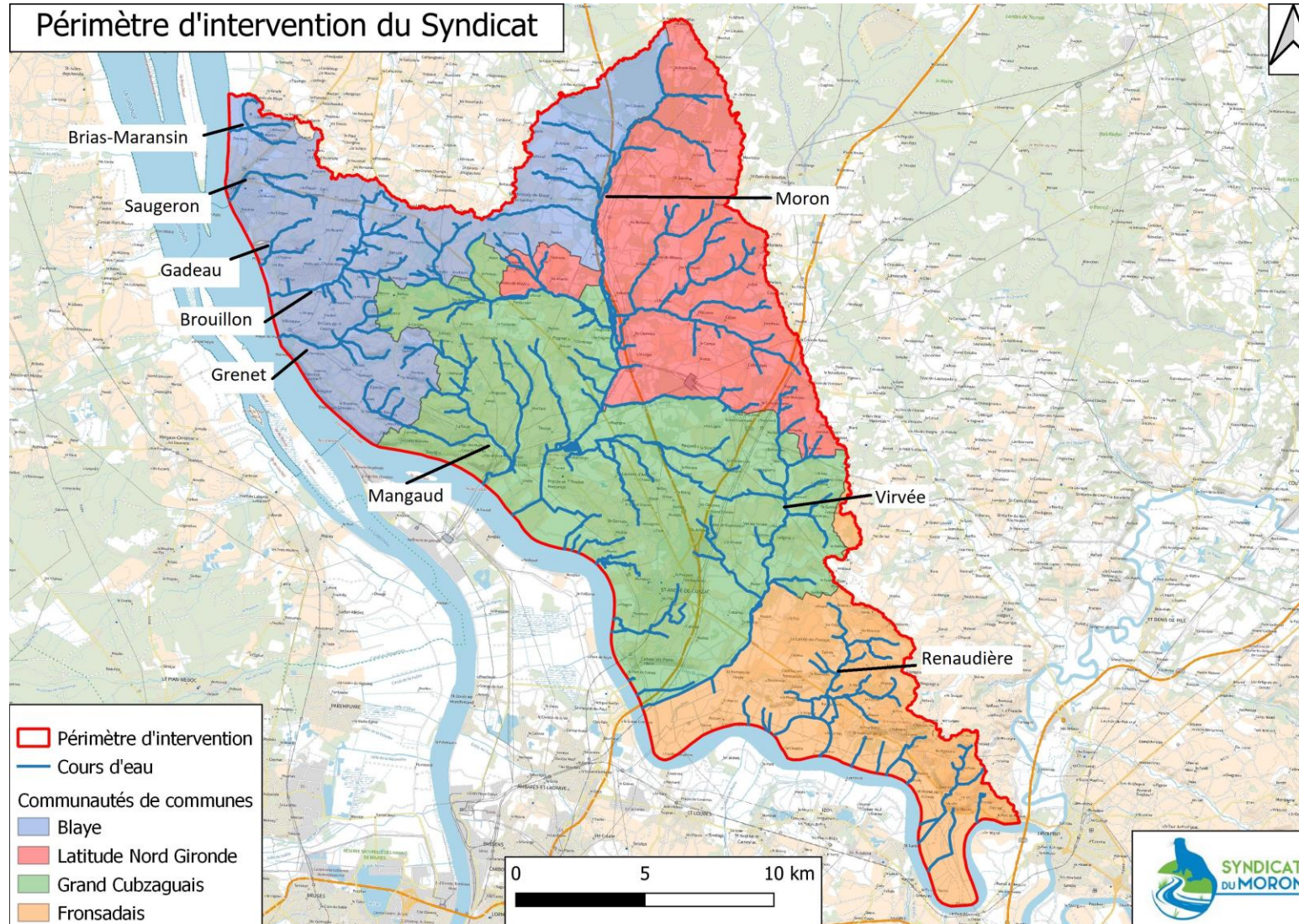


SYNDICAT
DU MORON

DÉMARCHE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES



TERRITOIRE D'INTERVENTION



9 Bassins versants

- Moron
- Brouillon
- Gadeau
- Saugeron
- Brias-Maransin
- Mangaud
- Grenet
- Virvée
- Renaudière



LE SYNDICAT DU MORON EN CHIFFRES

4

COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES

53

COMMUNES

9

RIVIÈRES ET
BASSINS
VERSANTS

400

KM DE COURS
D'EAU

Superficie totale
38 965 hectares

Communauté de communes du Grand Cubzaguais	Communauté de communes de Blaye	Communauté de communes Latitude Nord Gironde	Communauté de communes du Fronsadais
14 910 hectares	9 484 hectares	8 470 hectares	6 462 hectares

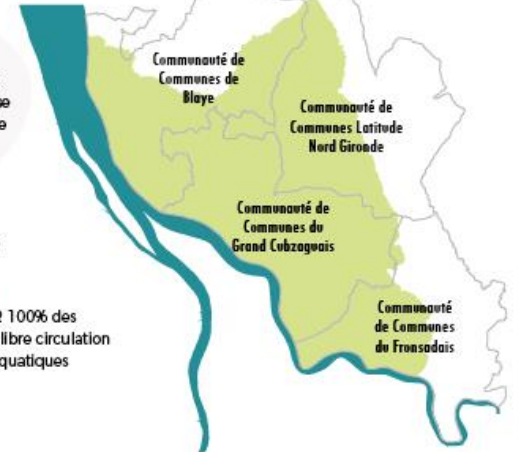




Stratégie d'intervention du Syndicat du Moron RIVIÈRES, ZONES HUMIDES & BIODIVERSITÉ

Faire de la ressource « Eau » et de la « Biodiversité »
un enjeu de territoire et une priorité

Le **Syndicat du Moron** assure la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur son territoire. Cette gestion vise à prévenir les dégradations sur les milieux aquatiques, à restaurer les milieux dégradés ou perturbés et à en assurer l'entretien. Cette compétence permet aux élus locaux de se fédérer pour assurer, ensemble, avec les intercommunalités membres du **Syndicat du Moron**, une transversalité et une cohérence dans les actions à mener sur les milieux aquatiques et, de fait, des objectifs à atteindre.



Atteindre un « bon état écologique » sur l'ensemble des cours d'eau du territoire

AGIR pour réduire significativement les sources de pollution et de dégradation de l'eau
RESTAURER la continuité écologique piscicole et sédimentaire
MAÎTRISER la ressource quantitative en eau

Objectif 1.
ATTEINDRE un état
écologique qualifié de « bon »
sur l'ensemble des cours d'eau

Objectif 2.
SUPPRIMER 100% des
obstacles à la libre circulation
des espèces aquatiques

Prévenir et réduire les impacts du changement climatique

AGIR significativement contre l'assèchement des cours d'eau
RÉDUIRE le risque Inondation

Objectif 3.
AUGMENTER les débits
d'étiage de l'ordre de 20 à 30%

Objectif 4.
REFRÉNER les assèchements
pléniers en période estivale

Objectif 5.
RESTAURER un minimum de 50% de la
fonctionnalité des zones d'expansion de crue

Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques du territoire

PROTÉGER l'intégralité du lit majeur des cours d'eau et des zones humides
RESTAURER la fonctionnalité écologique et hydrologique des cours d'eau
RESTAURER et **DEVELOPPER** les continuités écologiques
PROTÉGER les espaces naturels et les espèces patrimoniales du territoire
(Loutre d'Europe, Cistude d'Europe, Fritillaire pintade, Nivéole d'été, etc.)

Objectif 6.
INVENTORIER et CARTOGRAPHIER
l'intégralité des zones humides du territoire
PROTÉGER 100% des zones humides
identifiées dans les documents d'urbanisme

Objectif 7.
RESTAURER et
CRÉER un minimum
de 300 kilomètres de
haies

Objectif 8.
ACQUÉRIR ou PRÉSERVER
un minimum de 500 hectares
d'espaces naturels à enjeux

Objectif 9.
S'ASSURER de
la pérennité des
populations d'espèces
patrimoniales

Éveiller les consciences et sensibiliser à l'importance de la ressource « eau »

CRÉER une synergie et une dynamique locale avec les élus locaux et acteurs de l'eau
FAIRE bénéficier les scolaires de programmes éducatifs sur l'eau et les milieux aquatiques
SENSIBILISER le grand public aux enjeux de la ressource eau

Objectif 10.
FÉDÉRER les élus et
acteurs de l'eau autour
de projets communs

Objectif 11.
SENSIBILISER un
minimum de 500
enfants par an

Objectif 12.
SENSIBILISER, IMPLIQUER
et MOBILISER les citoyens à la
préservation de la ressource en eau

Stratégie développée et proposée par la Direction du Syndicat

Adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical
en date du 14 septembre 2023

Pierre JOLY



Conception graphique :
Eléa BARJAVEL (AMOnia environnement, 2023)

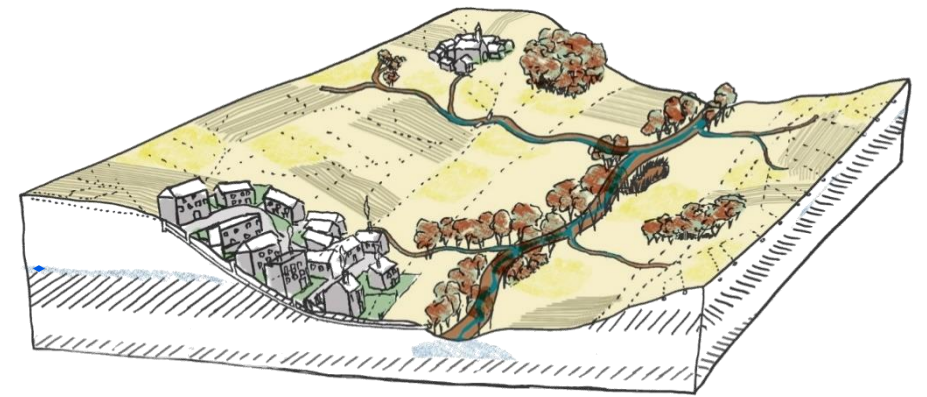
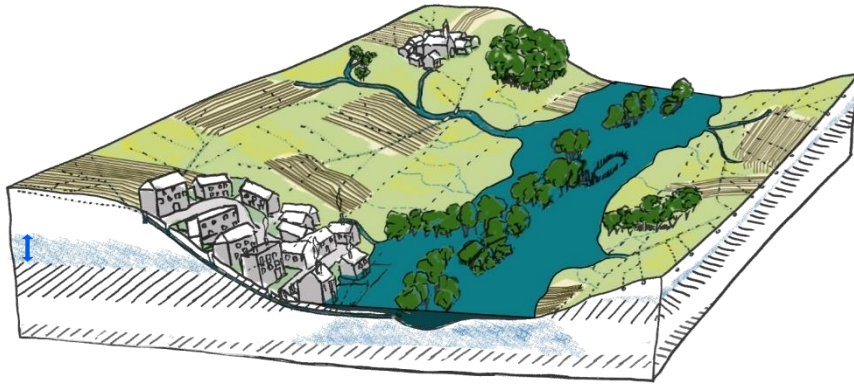


UNE DÉMARCHE DE VALORISATION ET DE PROTECTION DES ZONES HUMIDES

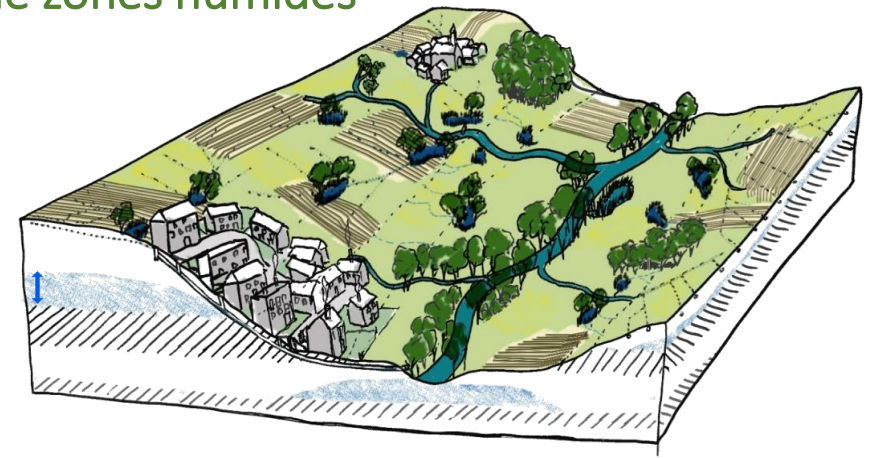
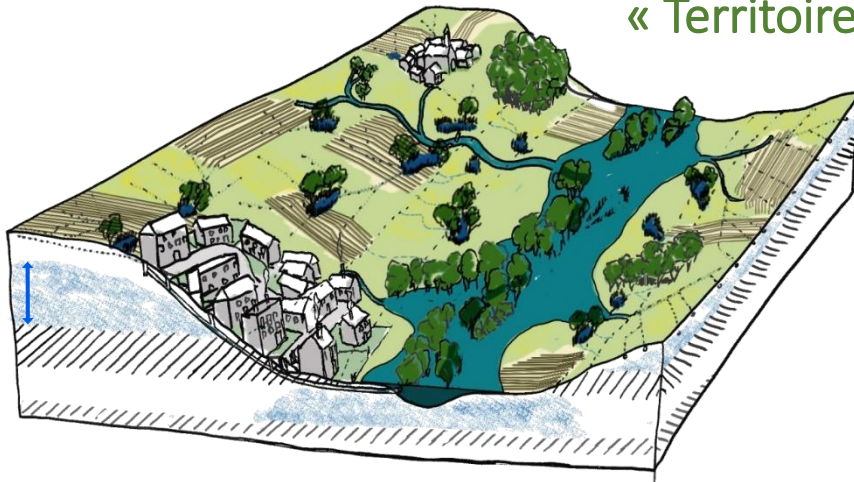


ENJEUX RELATIFS À LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

« Territoire » dépourvu de zones humides



« Territoire » pourvu de zones humides



DES PROBLÉMATIQUES D'INONDATION AMPLIFIÉES

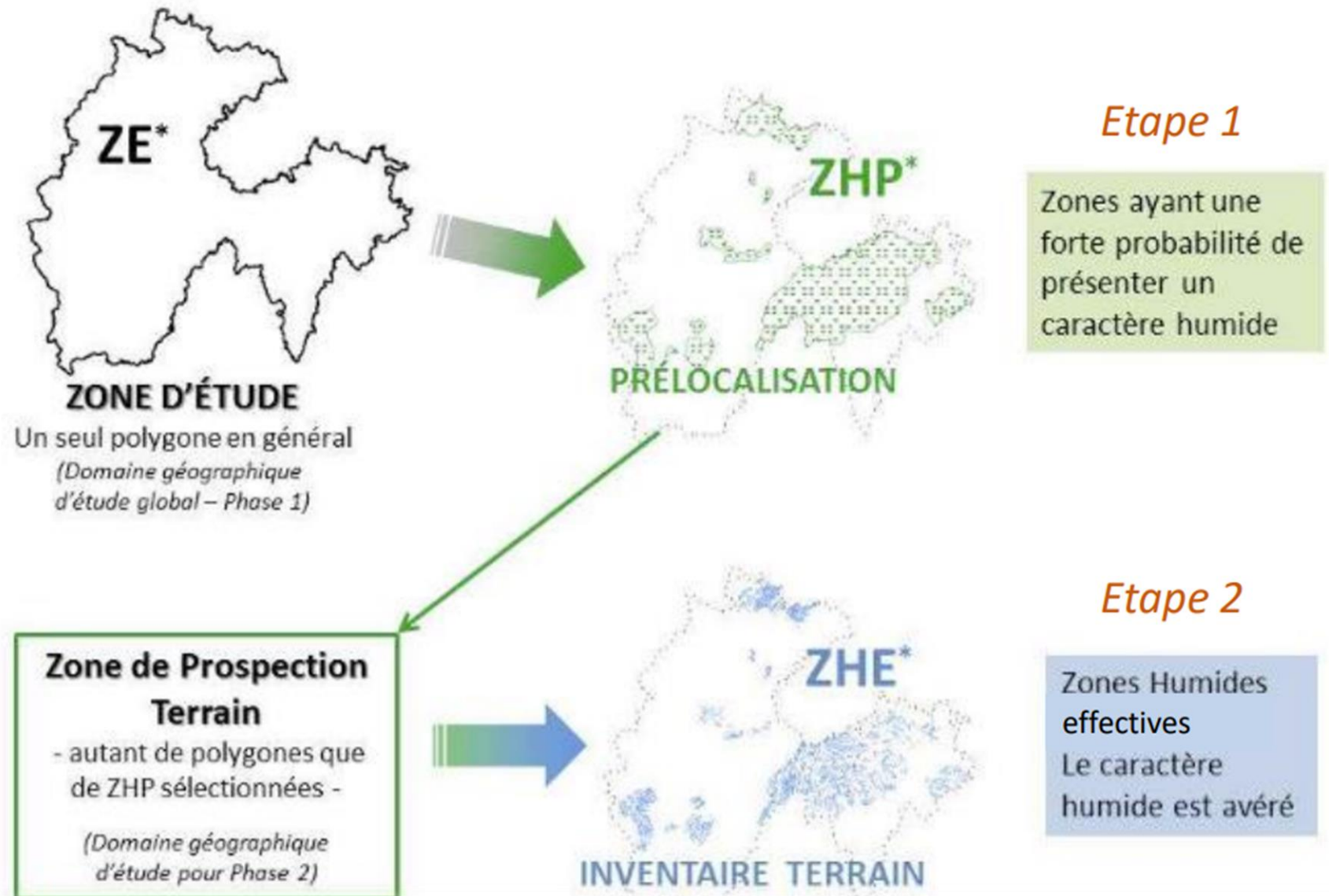


DES SITUATIONS D' ASSÈCHEMENT AMPLIFIÉES

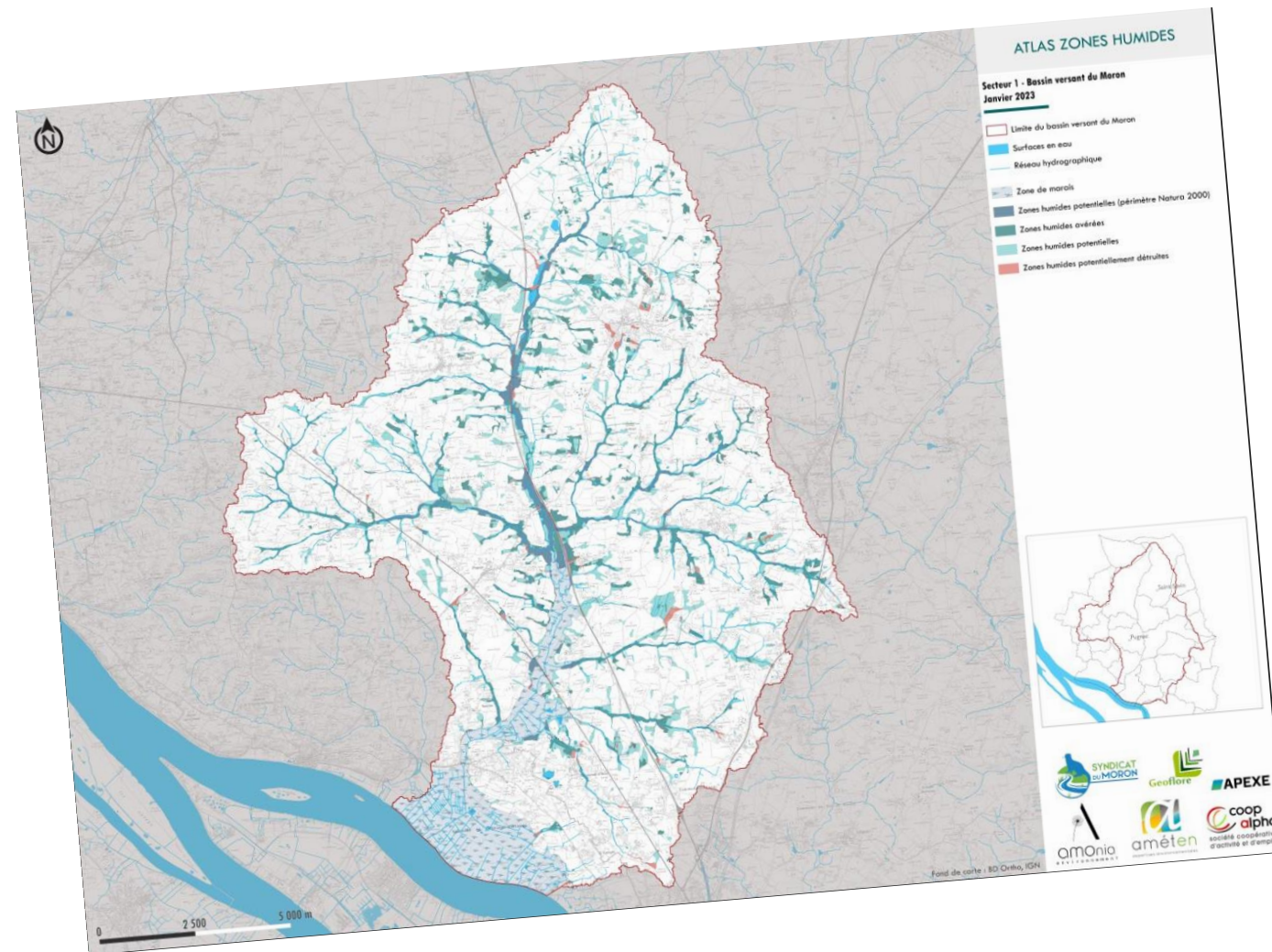


Baisse des débits de l'ordre de 10 à 40 %
d'ici 2050

MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

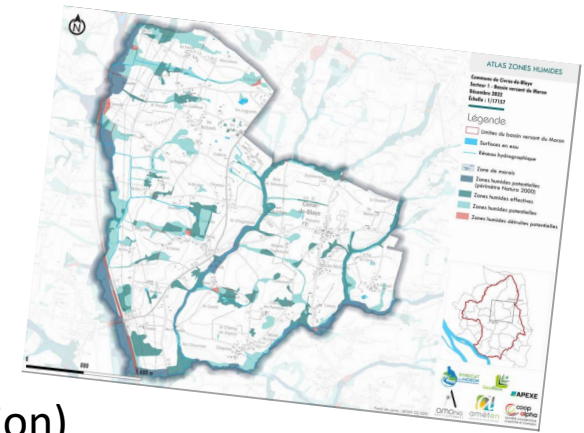


RÉSULTAT DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES



LIVRABLES

- Des cartographies communales (53 communes du territoire)
- Une cartographie des zones humides « détruites »
- Des guides relatifs à la caractérisation des habitats
- Une stratégie de préservation à deux entrées (conservation / restauration)



FICHE HABITAT ZONES HUMIDES

3 MÉGAPHORBAIES ET OURLETS FRAIS

Codes CDBE Biotopes : 37.72 ; 37.715
Codes EUNIS : ES.43 ; ES.41
Codes Natura 2000 : 6430-1 ; 6430-4 ; 6430-7

PHYSIONOMIE

Formations herbacées hautes et denses dominées par des espèces à larges feuilles telles que l'Épilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), l'Épilobe chauvine (*Epilobium caudatum*) ou la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) pour les mégaphorbiaies et l'Égopode podagraire (*Aegopodium podagraria*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et le Cerfeuil des bois (*Anthriscus sylvestris*) pour les ourlets frais. Elles peuvent présenter une strate plus basse composée d'espèces plutôt prairiales comme le Jonc à fleurs aqueux (*Juncus acutiflorus*) ou le Lotier des marais (*Lotus pedunculatus*).

CONDITIONS STATIONNELLES

Formations se développant principalement le long des cours d'eau, des lisières forestières, au sein de prairies abandonnées ou en mosaïque avec d'autres habitats caractéristiques de zones humides. Ces formations sont souvent linéaires et plus rarement spatiales sur des prairies en déprise par exemple. Elles sont implantées sur des sols généralement profonds, plus ou moins hydromorphes, méiotrophiés à eutrophiés, acides à basiques.

CORTÈGE VÉGÉTAL INDICATEUR

Filipendula ulmaria, *Epilobium hirsutum*, *Epilobium caudatum*, *Angelica sylvestris*, *Canadula sepium*, *Aegopodium podagraria*

QUELQUES ESPÈCES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT

PIGAMON JAUNE <i>Thalictrum flavum</i> Plante dressée à fleurs jaunâtres groupées en grappes denses. Les feuilles sont dressées deux à quatre fois.	EUPHORBIE DES MARAIS <i>Euphorbia palustris</i> Plante vivace robuste et au feuillage caduc pouvant atteindre 1,5 mètre de hauteur. Elle peut être envahissante sous Scia d'eau.	CISTICOLE DES JONCS <i>Cisticola juncidis</i> Espèce sédentaire de petite taille (10 cm) insectivore privilégiant les milieux couverts, à proximité de zones humides.
--	---	--

Syndicat du Moron BASSINS VERSANTS DU BRIAS-MARAISIN, DU SAUGERON ET DU GADEAU

VALEUR PATRIMONIALE

Valeur patrimoniale faible à forte selon le type de mégaphorbiaie ou d'ourlet considéré. Les mégaphorbiaies et ourlets les plus nitrophiles sont plus diversifiés et présentent moins d'attrait pour la faune. Les plus méiotrophiés sont plus diversifiés et d'intérêt pour l'habitat d'hiver des oiseaux.

MENACES

- Pollution en nitrates appauvrissant le cortège floristique
- Arrivée d'espèces exotiques envahissantes
- Travaux de drainage
- Plantations (jeunilles)

GESTION

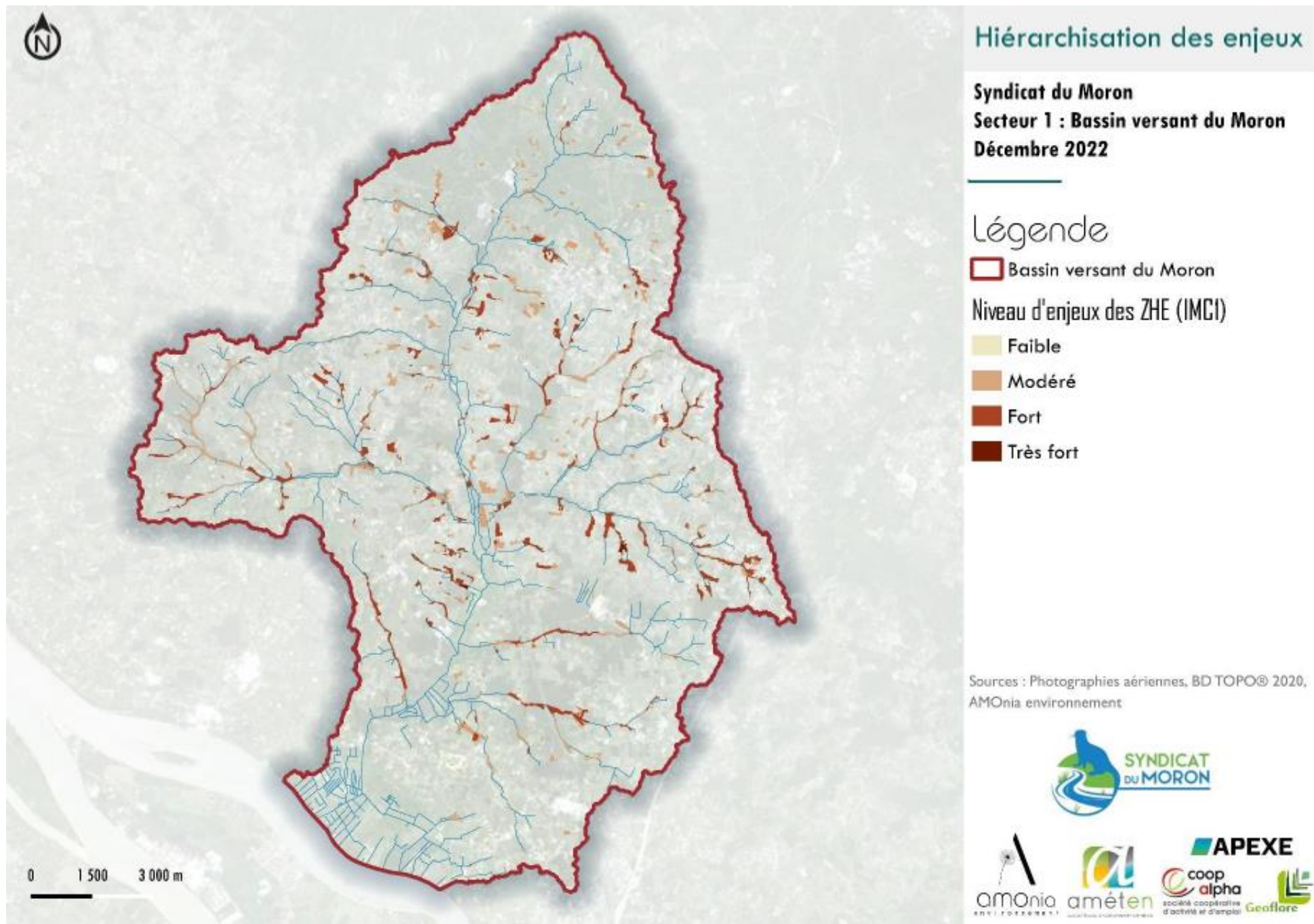
- Conversion possible des mégaphorbiaies de moindre intérêt en prairies de fauche
- Restauration des mégaphorbiaies les plus nitrophiles par fauche annuelle exportatrice en fin d'été voire au printemps avant mise en place d'une fauche d'entretien
- Fauche d'entretien tous les 2 à 3 ans, avec export
- Possibilité de débroussaillage en cas d'appauvrissement
- Non intervention envisageable dans certains cas afin de laisser ces mégaphorbiaies évoluer vers des forêts riveraines

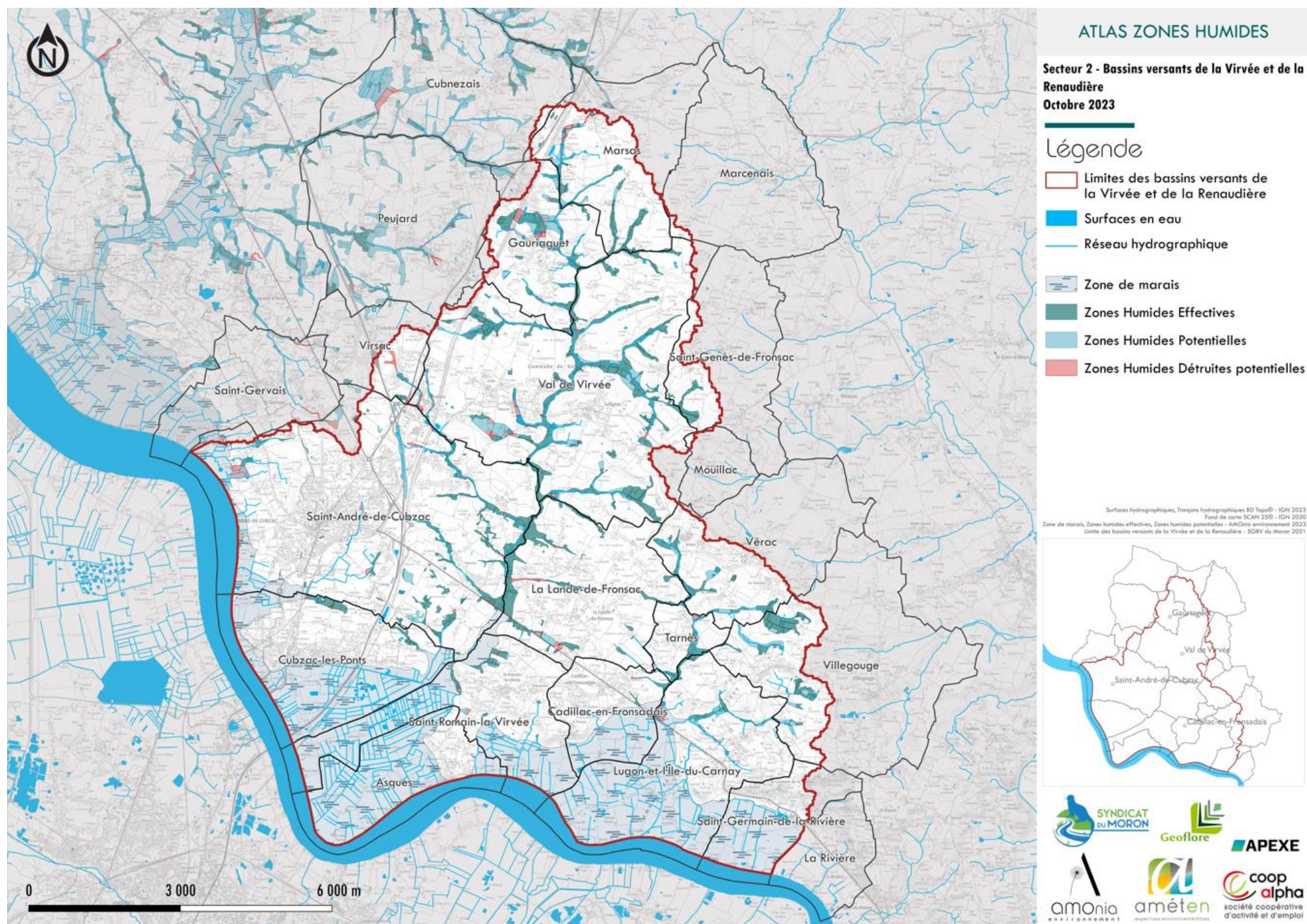
FONCTIONS THÉORIQUES DE L'HABITAT

- Fonctions biologiques
- Fonctions biogéochimiques
- Fonctions hydrologiques

Situées en bordure de cours d'eau, les mégaphorbiaies ont une fonction hydrologique importante et participent au ralentissement des ruissellements et à la rétention des sédiments. Elles jouent un rôle tampon vis-à-vis de ces cours d'eau en assurant notamment l'azote et les phosphates. Elles ont également une fonction de support de biodiversité et peuvent constituer des corridors écologiques importants.

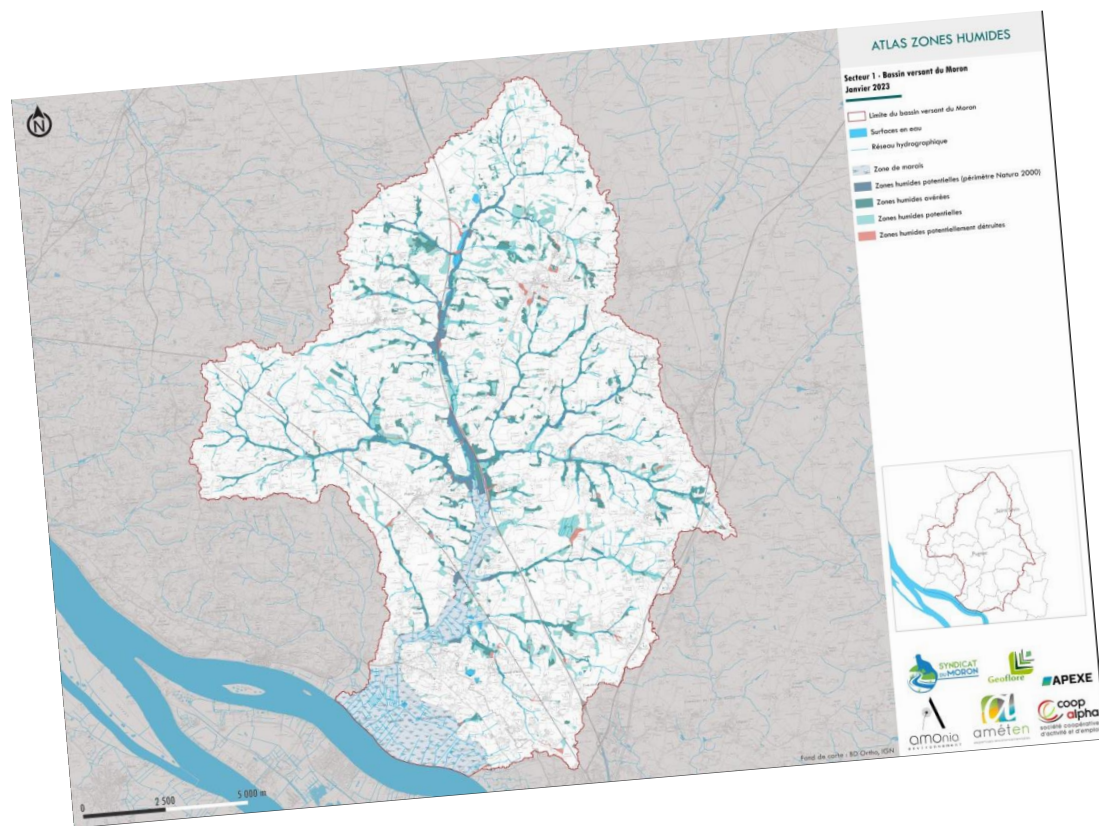






AVIS ET IMPRESSIONS DE R. RODRIGUEZ

VICE-PRÉSIDENT DU SYNDICAT DU MORON



Prochain rendez-vous
Vendredi 16 mai 2025

La qualité des eaux

Pour retrouver les présentations, les réponses à vos questions et plus d'informations :

- <https://www.sage-garonne.fr/thematiques/eau-et-amenagement/webinaire-eau/>

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

**N'oubliez pas de compléter le formulaire de satisfaction qui vous sera
envoyé ultérieurement**

ORGANISÉ PAR



smeag
SYNDICAT MIXTE
D'ÉTUDES & D'AMÉNAGEMENT
DE LA GARONNE

sage Schéma
d'Aménagement
& de Gestion
des Eaux
Vallée de la Garonne

AVEC LE SOUTIEN ET LA COLLABORATION DE

